

MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

EN ALTERNANCE

3 semaines en entreprise
1 semaine à l'ESA



MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

Titre de Niveau 7, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
(Code NSF 313m - Arrêté du 30 juillet 2018 - JO du 7 août 2018)

EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS SPECIALITY RISK MANAGEMENT AND INSURANCE

Accrédité par The European Accreditation Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S)

L'École Supérieure d'Assurances

L'École Supérieure d'Assurances fondée en 1980, est un établissement d'Enseignement Privé Technique et Supérieur.

L'ESA est une Association Loi de 1901 administrée par un Conseil d'Administration. Ses orientations pédagogiques sont fixées par les Conseils de Perfectionnement et Scientifique de l'ESA.

La formation dispensée à l'ESA repose, dans le nouveau contexte technologique des activités de l'assurance marqué par le développement du digital, sur les disciplines suivantes: l'assurance, la bancassurance, l'économie, la finance, le droit, le marketing, les techniques de management.

PARTENARIAT RENASUP - ESA

L'ESA et RenaSup, qui regroupe 525 établissements et 70 000 étudiants, ont engagé un partenariat permettant des opérations croisées. Ainsi des titres RNCP de l'ESA peuvent être déployés au sein des établissements RenaSup et l'ESA bénéficie d'un certain nombre de conventions cadres passées par RenaSup pour des développements de formations nouvelles telles que celles engagées avec Coventry University.

Ce partenariat repose sur un constat de convergence de valeurs dans l'approche de la formation des jeunes. Il s'organise dans le cadre d'un comité de pilotage commun.

Dynamic and outward-looking institution

Thanks to its partnership with Coventry University, ESA integrates the international dimension into its curriculum as part of the nationwide RenaSup family with **the Master of Science in International Insurance Management**.

Founded by entrepreneurs and industrialists in 1843, and in 2018 celebrated 175 years, Coventry University is a dynamic and outward-looking institution with a tradition of teaching

excellence, impactful research and bold international partnerships. Coventry has consistently ranked in top 15 institutions in the UK for last 5 years by the Guardian University Guide. It also earned the title 'University of the Year for Student Experience' in the 2019 Times and Sunday Times Good University Guide; the guide describes it as "one of the most innovative modern universities, bold with its vision of what the 21st century student experience should be."



EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS SPECIALITY RISK MANAGEMENT & INSURANCE (ACCREDITÉ EABHES)



De par son partenariat avec The European Accreditation Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S) – Collège Européen d'Accréditation des Universités et des Grandes Écoles, l'ESA intègre la dimension internationale dans son référentiel et en offrant à ses étudiants la possibilité de passer le Test of English for International Communication (TOEIC) et d'obtenir ainsi The European Master of Science in Business, Speciality « Risk Management & Insurance » accrédité par The European Accreditation Board of Higher Education Schools (E.A.B.H.E.S).

TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION (TOEIC)



L'École Supérieure d'Assurances prépare au Test of English For International Communication (TOEIC). Elle est accréditée comme centre d'examen pour faire passer ce test.



L'École Supérieure d'Assurances a pour vocation, depuis quarante ans, de former les futurs spécialistes de l'Assurance.

En rapport étroit avec le monde professionnel et les recruteurs, l'ESA adapte constamment ses formations aux évolutions des métiers et missions de la filière Assurances et Bancassurance.

Pour satisfaire à ses objectifs, l'ESA propose plusieurs niveaux de formations :

- ▶ **BTS Assurance**, Diplôme d'État de Niveau 5,
- ▶ **Bachelor Assurance & Banque** et son titre **Chargé.e de Clientèles en Assurance et Banque**, Titre de niveau 6 inscrit aux Répertoire nationaux,
- ▶ **Chargé.e de Clientèles en Assurance & Banque**, Titre de niveau 6 inscrit aux Répertoires nationaux/**Bachelor of Science Insurance, Banking & Finance**,

- ▶ **Manager de l'Assurance**, Titre de Niveau 7, inscrit au RNCP,
- ▶ **Manager de l'Assurance**, Titre de Niveau 7, inscrit au RNCP/**MSC in International Insurance Management**,
- ▶ **Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise**, Titre de Niveau 7, inscrit au RNCP,
- ▶ **Expert.e en Ingénierie Patrimoniale**, Titre de Niveau 7, inscrit aux Répertoires Nationaux,
- ▶ **Responsable Rémunération globale et Avantages sociaux**, Titre de Niveau 7, inscrit aux Répertoires Nationaux.

L'École Supérieure d'Assurances affirme clairement ses objectifs envers chaque étudiant : réussir sa formation diplômante, réussir sa carrière professionnelle.

PATRICE MICHEL LANGLUMÉ,
DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE DE L'ESA

ARCHITECTURE DES ÉTUDES À L'ESA



⁽¹⁾ Pour plus d'informations, nous demander la brochure spécialisée.

⁽²⁾ E.A.B.H.E.S.: Titre Européen délivré par The European Accreditation Board of Higher Education Schools (Collège Européen d'Accréditation des Universités et des Grandes Écoles).

⁽³⁾ Master of Science in International Insurance Management taught in English at ESA Paris.

⁽⁴⁾ E.F.P.A.: European Financial Planning Association.

ALTERNANCE

L'organisation des cours à l'ESA permet aux étudiants de suivre leur cursus dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en intégrant une entreprise. Le système de l'alternance permet de bénéficier d'études gratuites, tout en étant rémunéré. Les étudiants en alternance sont exemptés de stage.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

- ① Une semaine à l'École, l'autre semaine en entreprise.
- ② 1 semaine à l'École, 3 semaines en entreprise.

POURQUOI MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE?

Appliquée aux entreprises, la Gestion des risques s'attache à identifier les risques qui pèsent sur les actifs de l'entreprise. Toute activité économique entraîne des risques que les dirigeants doivent gérer et avant tout évaluer. Ainsi le nouveau contexte technologique, marqué par le développement du digital, impose de l'aborder à travers les risques de transformation du *business model*.

Pour cela, il faut les identifier et les réduire au minimum, supporter financièrement la charge de ceux qu'ils jugent acceptables, traiter par des tiers selon des processus d'externalisation les risques liés à certaines activités et, enfin, en transférer certains auprès de sociétés d'assurances.

La pandémie Covid-19 qui a frappé le monde a montré que les entreprises n'avaient pas pris en compte, dans la réduction du risque et son transfert aux assureurs, ce type de risque.

Les cyber-risques, les risques environnementaux et climatiques ne sont pas toujours assez évalués. Beaucoup reste à faire dans la culture des risques au sein des entreprises.

Le risque majeur pour l'assurance française est de perdre la maîtrise de la création de valeur au profit des grandes plateformes de données détenues par les États-Unis et la Chine. Celles-ci leur permettent de dominer des technologies de rupture liées aux données.

● IL Y A QUATRE MANIÈRES DE GÉRER LE RISQUE:

- **L'évitement.** L'activité présente un risque; on renonce à cette activité.
- **L'acceptation.** Le risque est accepté et l'on contracte une assurance si le risque est assurable et si l'on souhaite le transférer.
- **La réduction du risque.** Maîtriser le risque par des mesures de protection et de prévention.
- **Le transfert.** L'entreprise sous-traite l'activité à risques.



ON DISTINGUE DEUX CATÉGORIES D'ACTIFS : LES FINANCIERS ET LES NON-FINANCIERS.

● LES ACTIFS NON-FINANCIERS

Ce sont des actifs non circulants ou immobilisés de l'entreprise : bâtiments, véhicules, machines... auxquels s'ajoute le personnel employé dans le cadre de l'activité.

Les outils de gestion de ces risques sont :

- La prévention, ce qui suppose l'évaluation préalable du risque;
- La diversification du risque;
- L'assurance qui ne couvre que le risque assurable.

● LES ACTIFS FINANCIERS

Les risques liés aux actifs financiers couvrent quatre risques :

- **Le risque de contrepartie.** C'est le risque que la partie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement...).
- **Le risque de taux.** C'est le risque que le taux de crédit évolue défavorablement.
- **Le risque de change.** C'est le risque sur les variations du cours des monnaies entre elles.
- **Le risque de liquidité.** C'est le risque sur la facilité à acheter ou à revendre un actif.

Quelle que soit la taille de l'entreprise, chaque type de risque nécessite un type de réponse approprié.

POURQUOI UNE FORMATION SUR LES DONNÉES ?

La transformation digitale des entreprises est devenue une question de survie pour les organisations qui souhaitent améliorer leur compétitivité. Les entreprises sont confrontées à l'obsolescence de leurs systèmes d'information existants d'une part et à la nécessité de décloisonner les données pour favoriser leur exploitation et la création de valeur associée d'autre part.

Ainsi, les entreprises doivent procéder à une transition vers un système d'information agile et ouvert. Ceci passe principalement par une gestion à double vitesse de l'informatique de l'entreprise, permettant de maintenir l'existant tout en construisant les briques d'un nouveau système d'information, qui sécurisera les opérations courantes et favorisera la création de valeur.

La mise en place de ces nouveaux systèmes d'information agiles et ouverts, favorise l'émergence de l'Entreprise Plateforme basée sur des socles technologiques permettant l'exploitation de la donnée à grande échelle et permettant la création, la gestion et la consommation de nouveaux produits et services à l'instar d'Uber, d'Airbnb ou de Doctolib.

Ainsi, la conception et le pilotage de cette transformation à double vitesse nécessite un assemblage précis de savoirs faire pointus, d'une connaissance des procédés et des approches.

Fort de ces constats et consciente des enjeux et de leurs impacts, l'ESA qui fonde sa pédagogie sur l'Innovation, diversifie son offre de formation à travers une formation sur les données en mode blended-learning.

Elle permet à l'étudiant de se doter d'un large spectre de compétences clés autour de la donnée et de la gestion du changement.

Elle est construite autour de la présentation des notions clés relatives à la transformation, des démonstrations de solutions, des cas d'usages et pour finir avec des exercices pratiques à réaliser dans un environnement dédié à l'expérimentation en mode Test & Learn.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir et mettre en œuvre une stratégie de transformation digitale.
- Intégrer l'éthique numérique dans cette stratégie de transformation pour agir en conformité avec les principes de la réglementation.
- Positionner les nouvelles technologies de valorisation des données dans le contexte Métiers.
- Créer des services à travers l'exploitation des données et promouvoir la valeur produite.
- Concevoir et piloter un programme de transformation centré sur la donnée et accompagner le changement au sein de l'entreprise.

Elle comprend **6 modules** étudiés via la plateforme e-Learning de l'ESA.

1^{re} ANNÉE

- Exploration des données
- Exploitation des données
- Gestion des données de référence

2^e ANNÉE

- Réservoir de données
- Visualisation des données
- Stratégie d'intégration de la Blockchain

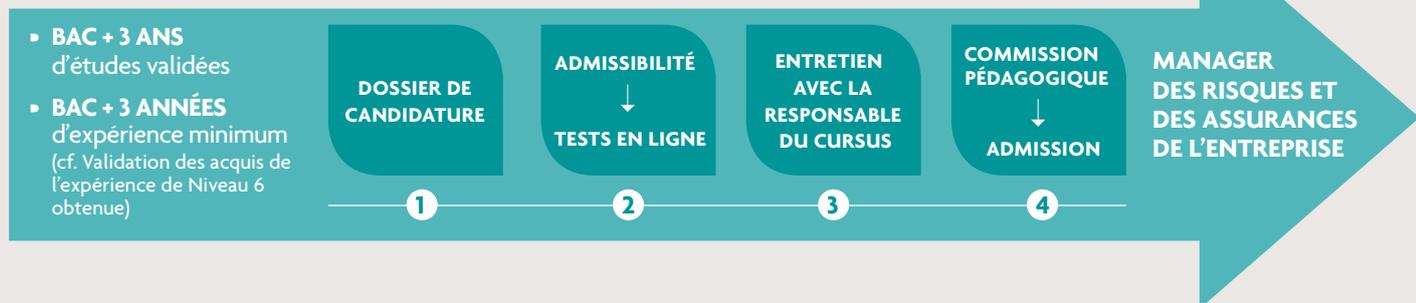
Chaque certificat est composé :

1. De courtes séquences filmées de 10 minutes en moyenne,
2. D'une illustration numérique comprenant : un plan des cours, une synthèse des cours, deux cas pratiques dont l'un de validation des acquis.

On ne peut donc accéder à un nouveau cours filmé qu'après avoir suivi pendant 60 minutes le cours filmé qui le précède. Par contre, l'étudiant peut revoir autant qu'il le souhaite au sein d'un même certificat un cours filmé déjà suivi. On peut saisir la plateforme de l'ESA qui gère les certificats par e-mail dès que l'on rencontre une difficulté dans le déroulement du processus d'un module.

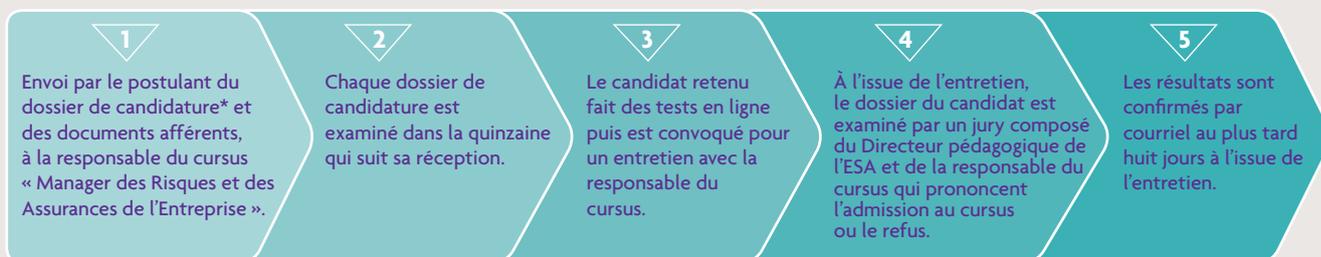
MODALITÉS DE SÉLECTION À L'ENTRÉE DE "MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE"

CONDITIONS D'ADMISSION



► **L'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU TITRE** « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise » est ouvert de plein droit à tout titulaire d'un diplôme ou titre de Niveau 6 ou équivalent, dans le domaine de l'assurance ou de la banque finance.

POUR ÊTRE ADMIS, IL FAUT ÊTRE RETENU AU TERME D'UN PROCESSUS DE SÉLECTION DE 5 ÉTAPES :



* Le dossier de candidature est téléchargeable sur : www.esassurances.com

LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Elle s'effectue quand le candidat admis :

- a transmis les pièces justificatives d'obtention de ses diplômes requis ;
- pour un étudiant en alternance, a signé son contrat avec une entreprise d'accueil ;
- pour un étudiant en formation initiale, s'est acquitté des droits d'inscription à la formation.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus dure 24 mois, de septembre à fin septembre de la 2^e année. Les cours ont lieu une semaine par mois à l'École, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 et totalisent 929 heures d'enseignement en présentiel, (451,5 heures, la première année et 477,5 heures, la seconde année du cursus) et en sus 425 heures en e-Learning, réparties sur les deux années.

Les étudiants sont en entreprise durant les trois autres semaines du mois.



1^{re} ANNÉE

- Anglais E-Learning Global Exam
- 3 modules sur les données (e-learning)

BLOC 1

Prévenir l'entreprise contre les risques

- Principes généraux : gestion des risques*
- Le Risk-management : de la gestion des risques à celle des personnes**
- Les fondamentaux du risque en assurance*

- L'assurance des risques d'entreprise *
- RC Produits*
- Les assurances collectives (Prévoyance, santé, Retraite)*
- Le rôle du courtier ou de l'Agent général d'assurance*
- Comprendre les mécanismes comptables, la structure des états financiers**
- Les états financiers des sociétés d'assurances**
- Gouvernance des entreprises dans le cadre de Solvabilité 2**

- La démarche générale d'audit et principales techniques**
- La gestion des risques digitaux en assurance*
- La cartographie des risques et traitement des risques**
- Le traitement des risques**
- Maîtrise et pilotage des risques**
- Cas sur Risk O Broker

► ÉPREUVE BLOC 1

ANGLAIS

Nous attachons une grande importance à ce que les étudiants qui suivent Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise parviennent à bien maîtriser la langue anglaise et visent à obtenir 800 points au TOEIC si possible et au minimum 600 points à la fin de leur cursus.

Outre que plus de 10 % des heures d'enseignement de chaque année du cursus, soit 70 heures sont consacrées à vous préparer au TOEIC et à vous faire faire des exposés en anglais, vous êtes tous inscrits au programme Premium de la plateforme Global Exam. Votre suivi du programme de cette plateforme est facultatif en 1^{re} année et 2^e année du cursus.

Vous pouvez à tout moment vous retirer du programme en le signalant à votre Responsable de cursus.

Vous commencez par passer le test Bright English qui permet d'évaluer de manière simple et rapide votre niveau.

Le test est divisé en deux parties distinctes : compréhension orale et grammaire et dure une heure. Le score attribué varie de 0 à 5.

Ensuite le but est de vous amener à réussir en prenant en compte votre niveau par :

- 60 heures d'entraînement (on veille à ce que vous fassiez cet entraînement),
- Des fiches de révision de vocabulaire et de grammaire,
- 200 exercices types obligatoires,
- 5 tests blancs notés obligatoires.

2^e ANNÉE

- 3 modules sur les données (e-learning)

BLOC 2

Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise

- Assurance construction
- Assurance transport (terrestre, aérienne, maritime) et RC
- Perte d'exploitation - RCM - RC PRO - Cyber-risque
- Les programmes internationaux d'assurances- Assurance des grands projets à l'international
- La gouvernance.
- Conception des indicateurs de pilotage des risques assurés
- Les risques psychosociaux + risques télétravail
- Le risque de l'internationalisation d'une PME

- Contrôle interne et qualité
- Audit de l'assurance des risques d'entreprise
- Notions de base de l'actuariat vie et non vie - Initiation à la gestion actif/Passif
- Management des risques de l'entreprise et éthique
- Maîtrise des risques dans les opérations de rapprochement et d'acquisition
- La réassurance
- Alternative Risk Transfer (A.R.T)
- Contrôle des délégations et Solvabilité 2
- Transformation digitale et InsurTech : quels risques pour le secteur de l'assurance ?
- Cyber-risque : quel management dans les risques ?

► ÉPREUVE BLOC 2

BLOC 3

Contrôler la mise en place et le suivi d'un plan de continuité d'activité (PCA)

- Les Risques climatiques
- Construction : Building International Modeling (BIM)
- Risques et crises
- Organisation de la continuité d'activité (O.C.A) en cas de sinistre majeur
- Visite de risques
- Assurtechs et leur place dans l'assurance française de demain

► ÉPREUVE BLOC 3

* Les cours qui comportent un astérisque entrent dans le contrôle de la Capacité professionnelle en Assurance pour l'exercice de l'activité d'intermédiation en Assurances.

** Les cours qui comportent deux astérisques entrent dans le contrôle de la Capacité professionnelle pour l'exercice de l'intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de paiement (IOBSP).

L'ACTIVITÉ DE MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE IMPLIQUE D'OBTENIR

2 CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

1

LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE EN ASSURANCE POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ D'INTERMÉDIATION EN ASSURANCES

La capacité professionnelle en assurance pour l'exercice de l'activité d'intermédiation en assurances est obligatoire pour le Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise.

Elle est fixée par l'article L 511 du Code des assurances: « *est considéré comme présentation ou aide à la conclusion d'une opération d'assurance, le fait pour toute personne physique ou personne morale de solliciter ou de recueillir la souscription d'un contrat ou l'adhésion à un tel contrat ou d'exposer oralement ou par écrit à un souscripteur ou à un adhérent éventuel en vue de cette souscription ou adhésion les conditions de garantie d'un contrat* ».

Les conditions de capacité professionnelle de niveau I sont indispensables pour justifier de l'activité d'intermédiaire en assurances.

L'expérience montre que nombre d'entre vous, à l'issue de leurs études de Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise ne sont pas tout de suite Risk Managers mais d'abord le plus souvent souscripteurs de grands risques dans des sociétés d'assurances ou chargés de grands comptes dans des Cabinets de courtage. Pour exercer ces activités, vous devez avoir cette Capacité professionnelle en intermédiation en assurance.

Vous suivrez et aurez à valider cette capacité professionnelle dans le cadre des cours d'assurances de la 1^{re} année du cursus.

Chacun de ces cours fait l'objet d'un contrôle continu en 1^{re} et 2^e années du cursus, qui est noté.

Pour ces cours qui portent un astérisque*, qui valident la Capacité professionnelle, si la note est inférieure à 10/20 l'apprenant doit repasser un contrôle sur ce cours et obtenir sa validation.

Si finalement, il ne parvient pas à obtenir la validation de l'ensemble des cours, il ne peut obtenir la certification.

L'ESA délivre le livret prévu à l'article R514-4 du code des Assurances attestant de la capacité professionnelle en assurance pour l'exercice de l'intermédiation en assurance aux étudiants ayant validé l'ensemble des cours.

2

LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP)

Comme la capacité professionnelle en assurance pour l'exercice de l'intermédiation en assurance est obligatoire pour un Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise, il en est de même de la **capacité professionnelle pour l'exercice de l'intermédiation en Opérations de Banque et de Services Financiers (IOBSP)**, qui est abordée à travers les cours de 1^{re} et 2^e années du référentiel de formation qui portent deux astérisques**.



CONTRÔLES ET DÉLIVRANCE DU TITRE "MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE"

CONTRÔLES ET DÉLIVRANCE DU TITRE "MANAGER DES RISQUES ET DES ASSURANCES DE L'ENTREPRISE"

1 CONTRÔLE CONTINU

Chaque professeur pendant la durée de son enseignement :

- Organise des travaux de groupe qui se tiennent pendant le cours. Une note identique est donnée à chaque membre d'un même groupe. Cette note est prise en compte dans la moyenne générale.

- Donne un travail écrit de 1500 mots à rédiger par chaque étudiant à son domicile. La note donnée à ce travail est prise en compte dans la moyenne générale.

Le passage de l'année MRA1 à la 2^e année du cycle MRA2 est effectif si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20 à la moyenne générale des contrôles de

connaissance des cours de 1^{re} année du cursus et notamment les modules sur les données.

Les notes obtenues aux contrôles des cours en e-Learning notamment à Global Exam sont prises en compte dans la moyenne générale.

2 CONTRÔLE DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Pour obtenir la certification « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise », il est indispensable de valider les trois blocs de compétences.

Pour valider un bloc, sans passer par un rattrapage, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 10/20. Si vous n'obtenez pas cette note un rattrapage est organisé dans les quatre semaines de votre échec. Il est impératif pour vous d'obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à ce rattrapage pour valider le bloc. **À défaut, vous ne pourriez pas être certifié. Il n'y a pas de second rattrapage pour un même bloc.**

3 CONTRÔLE DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Pour obtenir la certification « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise », vous devez obtenir :

1 LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE EN ASSURANCE POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ D'INTERMÉDIATION EN ASSURANCES

Elle est acquise en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à chacun des cours du cursus qui portent l'astérisque *.

Pour obtenir la certification « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise », il est indispensable de valider les cours. Si vous n'obtenez pas cette note, un rattrapage est organisé. Il est indispensable pour vous d'obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à ce rattrapage pour valider le cours. **À défaut, vous ne pourriez pas être certifié. Il n'y a pas de second rattrapage pour un même cours.**

2 LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP)

Elle est acquise en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des cours du cursus qui portent deux astérisques. Si vous n'obtenez pas cette note, un rattrapage est organisé. Il est indispensable pour vous d'obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à ce rattrapage pour valider le cours. **À défaut, vous ne pourriez pas être certifié. Il n'y a pas de second rattrapage pour un même cours.**



> ÉPREUVES CLÔTURANT LA 2^E ANNÉE

▪ THÈSE PROFESSIONNELLE

Les étudiants soutiennent une thèse professionnelle en juillet de la 2^e année du cursus.

▪ GRAND ORAL

Il s'agit d'une épreuve orale de 15 minutes auxquelles s'ajoutent 15 minutes de préparation. Chaque candidat tire au sort deux sujets parmi ceux proposés qui couvrent les enseignements de 1^{re} et 2^e années de la formation et en choisit un qu'il prépare.

Lors de son passage devant le jury, le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son sujet et de 5 minutes pour répondre aux questions du Jury. La note donnée par le jury, outre les connaissances du candidat, prend en compte le fait qu'il est parvenu à s'exprimer dans le cadre d'un plan pendant dix minutes.

> LE TITRE

Le titre « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise » est délivré aux étudiants ayant obtenu :

- une note supérieure ou égale à 12/20 à la moyenne générale des contrôles de connaissances des modules de 2^e année du cursus ;
- une note supérieure ou égale à 10/20 aux trois blocs de compétences ;
- une note supérieure ou égale à 10/20 aux deux capacités professionnelles ;
- une note supérieure ou égale à 10/20 à la thèse professionnelle ;
- une note supérieure ou égale à 10/20 au Grand Oral.

CONTRÔLE ET DÉLIVRANCE DU EUROPEAN MASTER OF SCIENCE IN BUSINESS, SPECIALITY RISK MANAGEMENT AND INSURANCE (Accrédité E.A.B.H.E.S)

Pour être diplômé du European Master of Science in Business - Speciality "Risk Management and Insurance", il faut avoir obtenu :

- Le titre « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise » ;
- Un minimum de 800 points au TOEIC (Test of English for International Communication). Le cursus dispose avec le TOEIC, d'une certification de langue anglaise reconnue dans le monde entier.



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les candidats doivent avoir au minimum une année d'expérience dans le domaine de la certification demandée.

La procédure de validation des Acquis de l'Expérience (VAE) se déroule en 7 étapes :

→ **ÉTAPE 1** ▶ L'ESA vous propose une aide gratuite pour compléter votre dossier de recevabilité qui est l'imprimé cerfa (n° 12818*02).

Nous vous recommandons de lire attentivement la notice explicative, demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience (VAE), imprimé cerfa n° 51260#02.

N'hésitez pas à appeler la Responsable du suivi administratif des VAE de l'ESA au +33 (1) 47 00 00 48 ou n.mayer@esassurances.com qui vous informera sur le contenu du dossier, notamment les justificatifs à fournir.

À réception de la demande de recevabilité, c'est-à-dire de l'imprimé cerfa n° 12818*02 daté et signé dit « dossier 1 » et des pièces justificatives requises, soit **dès que le dossier est complet, le Directeur Pédagogique de l'ESA et la responsable du cursus de la certification examinent le dossier et prononcent, soit la recevabilité de la demande, soit la rejettent dans un délai maximum d'un mois. Le résultat de cet examen est communiqué sous 48 heures par courriel au candidat.**

→ **ÉTAPE 2** ▶ Envoi d'un devis avec le contrat à signer

En même temps que nous vous notifions la recevabilité de votre demande, nous vous adressons un devis relatif à l'accompagnement par le Directeur pédagogique de l'ESA ainsi que le contrat à nous retourner signé.

Attention ! Cette validation de votre demande ne signifie pas la validation des acquis de votre expérience professionnelle mais seulement le début du processus de validation de ces acquis.

Le montant du devis est de 1050 €. Il est le même quelle que soit la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir.

→ **ÉTAPE 3** ▶ Acceptation du devis et signature du contrat

Vous pouvez le régler en utilisant la somme au crédit de votre Compte Personnel de Formation (CPF) en notifiant votre acceptation du devis à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui gère votre compte, et compléter par un chèque à l'ordre de l'ESA si le solde de votre compte CPF est inférieur à 1050 €.

Bien sûr, vous pouvez solliciter l'aide de votre employeur pour couvrir ce que ne vous permet pas le crédit de votre CPF. Enfin si le crédit de votre compte CPF est insuffisant pour financer l'accompagnement à la VAE au titre du CPF, il existe des modalités d'alimentation complémentaire qui peuvent être prévues par un accord d'entreprise, de groupe ou de branche.

→ **ÉTAPE 4** ▶ Élaboration du dossier de validation (dit « dossier 2 ») avec accompagnement du Directeur Pédagogique de l'ESA

Ce dossier de validation dit « dossier 2 » va vous être adressé. Le Directeur Pédagogique attend de vous, que vous remplissiez complètement et rigoureusement toutes les rubriques du dossier.

La rédaction du « dossier 2 » requiert du demandeur à la VAE un descriptif détaillé des missions et des tâches qui lui ont été confiées dans les activités de la certification demandée.

Le Directeur Pédagogique de l'ESA personnellement va, à la réception de ce « dossier 2 » après l'avoir lu avec attention, s'entretenir avec le candidat à la VAE.

Il va lui exposer ce qui lui paraît devoir être complété, amendé et pourquoi. Souvent, il va lui demander en outre de rédiger un second « dossier 2 », car c'est à travers deux de ses emplois que le candidat peut parvenir à couvrir toutes les compétences requises de la certification.

À l'issue de ce premier entretien, il va lui adresser **une fiche de travail** reprenant tous les points à revoir dans la rédaction du « dossier 2 » qu'il a reçu et qu'ils ont passé en revue ensemble

et parfois la commande d'un second « dossier 2 ».

La fiche de travail fixe avec le candidat la date d'envoi du « dossier 2 » à reprendre ainsi qu'éventuellement du 2^e « dossier 2 ».

À réception du « dossier 2 » corrigé et éventuellement pour la première fois du second « dossier 2 », le Directeur Pédagogique de l'ESA après en avoir pris connaissance s'entretient de nouveau avec le candidat à la VAE, s'assure que tous les points à compléter ou à amender l'ont été, dans le cas contraire il lui renouvelle ses observations. Il examine si deuxième « dossier 2 » il y a, ce dernier et procède là aussi à des observations qui selon lui doivent être prises en compte. **Il adresse une nouvelle fiche de travail** qui fixe les points à reprendre et compléter et avec le candidat la date à laquelle il doit recevoir ses corrections.

Selon les candidats, en particulier leur disponibilité, la rédaction complète et conforme aux informations requises du « dossier 2 » et éventuellement du 2^e « dossier 2 » demande le plus souvent deux fiches de travail, mais parfois trois, ce qui a pour conséquence que **cette étape 2 est rarement inférieure à deux mois et souvent dure trois mois.**

La responsable du suivi administratif des VAE tient un dossier du suivi des fiches de travail par candidat permettant d'apprécier la progression du demandeur de la VAE au regard des objectifs fixés par le Directeur Pédagogique.

→ **ÉTAPE 5** ▶ Quand le « dossier 2 » ainsi qu'éventuellement le 2^e « dossier 2 » sont jugés finalisés par le Directeur Pédagogique de l'ESA, ceux-ci sont transmis par le candidat sous format papier en 3 exemplaires et communiqués par la responsable du suivi des VAE aux membres du jury qui reçoivent le candidat pour un entretien dans un délai d'un mois maximum.

Parallèlement à cet envoi, le Directeur Pédagogique de l'ESA s'entretient une dernière fois avec le candidat à la VAE pour lui exposer le déroulement de l'entretien devant le jury.

Il fixe également avec lui la date et l'heure de cet entretien avec le jury.

* Conformément à la loi de modernisation sociale et au décret 2002.615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

→ ÉTAPE 6 • Entretien avec le jury d'une durée d'une heure minimum

Le Président du jury est le Directeur Pédagogique de l'ESA. Son rôle se limite à demander au candidat pourquoi il souhaite cette VAE, puis après que ce dernier ait livré ses raisons, de bien vouloir exposer au jury son expérience professionnelle.

Le Directeur Pédagogique de l'ESA n'interviendra pas lors de l'entretien du candidat avec les deux autres membres du jury et il ne participera pas à la délibération du jury sur la délivrance ou le rejet de la certification. Par contre, il fera part au candidat de la décision du jury.

L'entretien avec le jury est d'une durée d'une heure.

- La 1^{re} partie de l'entretien est consacrée à un exposé du candidat qui est appelé à décrire en la synthétisant son expérience professionnelle dans les activités principales couvertes par la certification.

- La 2^e partie de l'entretien consiste en des échanges entre le candidat et les membres du jury qui permettront de valider que le candidat maîtrise les compétences attendues au vu du référentiel de la certification enregistrée au RNCP.

→ ÉTAPE 7 • Le jury délibère à l'issue de son entretien avec le candidat. Sa décision est communiquée par courriel au candidat par le Président du jury dans un délai de 48 heures.

Elle peut être :

- **une validation totale,**
- **une validation partielle,**
- un rejet de la demande de VAE.

En cas de validation partielle, le jury motive sa décision et précise les activités de la certification qui sont acquises et expose au candidat ce qu'il doit entreprendre pour obtenir une validation totale.

En cas de rejet, le jury motive sa décision.

Au final, entre l'étape 1 et l'étape 7, il faut compter un minimum de 3 mois et parfois la procédure du fait de l'insuffisante disponibilité du demandeur de la VAE peut durer jusqu'à 5 mois.

➤ DESCRIPTIF DE LA MISE EN RELATION DU RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PRINCIPALES ET DES COMPÉTENCES ATTESTÉES

ACTIVITÉS	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	MODULE DE COMPÉTENCE (INDICATIONS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES)
1 Prévenir l'entreprise contre les risques	<ul style="list-style-type: none"> Mise en situation d'audit d'un risque industriel à partir d'un support et rédaction d'une cartographie des risques auxquels est exposé le site. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer suite à l'inspection de l'ensemble des sites de l'entreprise la couverture des risques pouvant être pris en charge par les assureurs et ceux qui resteront portés par l'entreprise.
2 Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'une stratégie de veille et de maîtrise des risques de l'entreprise liés aux nouvelles technologies. Rédaction du plan des actions de prévention à mettre en œuvre face au cyber-risque. 	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une réflexion avec la direction pour l'amener à mesurer l'ampleur et le rythme de la diffusion des nouvelles technologies et à maîtriser les risques dont elles sont porteuses. Former les managers des sites de l'entreprise à la prévention du cyber-risque pour qu'ils sensibilisent les salariés aux pratiques efficaces de lutte en matière de cyber-sécurité.
3 Conseiller la mise en place et le suivi des plans de continuité d'activité (PCA)	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un plan de continuité d'activité d'une entité de production suite à un incendie partiel ayant endommagé son outil de production. 	<ul style="list-style-type: none"> Former les managers opérationnels des sites aux caractéristiques d'un PCA pour leur permettre de bâtir un plan propre à leur site.

➤ DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA CERTIFICATION

La certification se compose des trois blocs :

- **BLOC 1** ➤ Prévenir l'entreprise contre les risques.
- **BLOC 2** ➤ Conseiller la mise en œuvre d'une culture du risque au sein de l'entreprise.
- **BLOC 3** ➤ Contrôler la mise en place et le suivi d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA).

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) s'obtient par la validation des trois blocs. En cas de validation partielle, les blocs validés restent acquis à vie.

➤ VALIDATION TOTALE ATTRIBUTION DU TITRE

Le candidat possède les trois compétences validées par le Jury. Il obtient la délivrance du Titre « Manager des Risques et des Assurances de l'Entreprise ».

EXEMPLES DE PREUVES

- Quelle est la couverture des risques qui ne peuvent pas être pris en compte par les assureurs ?
- Qu'est-ce qu'un risque psychosocial : comment le percevoir et l'analyser ?
- Comment une entreprise peut-elle se protéger des cyber-risques ?
- Qu'est-ce qu'un risque technologique ?
- Pourquoi la notion de dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel trouve son sens dans le cadre de la pandémie Covid-19 ?
- Quel est le rôle d'un Risk Manager dans la mise en œuvre d'un Plan de continuité d'activité ?
- Qu'est-ce que l'AMRAE ?

COMPOSITION DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Jean Luc BORDERELLE

Délégué syndical Groupe
Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
Coordinateur de groupe des
Sections SNB Nationales pour
le CIC

Norbert CHARASCH

Président de l'ESA

Laurent COUTURIER

Courtier

Eugénie DA COSTA

Directrice Générale d'OMEGA
FINANCE

Catherine DUPERROT

Directrice contrôle Qualité et
planification de l'ESA

Christophe FAUVEL

Président de la CCI Dordogne

Béatrix de GALARD

Consultante en Marketing

Norbert GIRARD

Secrétaire général de
l'Observatoire des Métiers de
l'Assurance

Guillaume GRANDCHAMP

Représentant du Personnel

Michel HASCOËT

Administrateur ESA

Julie LE HERAN

Référente cursus Manager de
l'Assurance

Franck MANDERVELDE

Représentant du Comité
Social et Économique, Conseil
administration CMCIC

Jean-Yves PARRAS

Référent cursus Expert.e en
Ingénierie patrimoniale

Jean Marc PETIT

Délégué général RenaSup

Jean-François RODIER

Référent cursus BTS, Chargé.e
de Clientèles en Assurance et
Banque

Sophie TARDY

Directrice pédagogique
de la Formation à distance de
l'ESA

Jacques TRENEL

Coordonnateur de projets à l'ESA

Jean-Jacques VALARD

Référent cursus Manager des
Risques et des Assurances de
l'Entreprise

Philippe VARIN

Courtier

ENTREPRISES PARTENAIRES

ACE • ACMN VIE • AIG • ALLIANZ
• APICIL • AVIVA • AXA • BANQUE
POSTALE PRÉVOYANCE • BNP
PARIBAS CARDIF • BRED • CAMEIC
• CAP GEMINI • CNP • COFACE
• DIOT • DIRECT ASSURANCE •
GAN EUROCOURTAGE • GMF •
GENERALI CONSULTING • GRAS
SAVOYE • GROUPAMA • HSBC
ASSURANCES • MAAF • MACSF •
MALAKOFF-MÉDÉRIC-HUMANIS •
MARSH • MÉDICALE DE FRANCE •
MONDIALE ASSISTANCE • MUTEX
• LA MUTUELLE GÉNÉRALE • LE
CONSERVATEUR • PACIFICA •
PRÉDICA • ROYAL SUN ALLIANCE
• SNCF • SOGECAP • VERLINGUE
• VIP CONSEIL • ZURICH...

VIE ASSOCIATIVE À L'ESA

La taille humaine de l'École, un
relationnel interne chaleureux et
des initiatives associatives multiples
et variées ont permis de forger un
esprit empreint de dynamisme et
de convivialité.

PARMI LES NOMBREUSES ACTIVITÉS, CITONS :

- ▶ **Le BDE (Bureau Des Étudiants) :**
la vie associative des étudiants
de l'ESA;
- ▶ **ALUMNI ESA :** le lien entre
étudiants, professionnels de
l'assurance et anciens de l'ESA.

COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Michel HASCOËT

Président du Conseil
Scientifique

Administrateur ESA

Didier ALLAUX

Représentant AGEA

Gilles Emmanuel BERNARD

Président du Comité Directeur
LAB-Laboratoire Assurance
Banque

François CHABAL

Président
Léon Cogniet Conseil

David CHARLET

Président
Association Nationale des
Conseils Financiers (ANACOFI)

Stanislas DRILHON

Assurances et Prévoyance
BNP Paribas

Claude FATH

Fondateur AGIPI

Norbert GIRARD

Secrétaire général de
l'Observatoire des Métiers de
l'Assurance

Franck LAUGIER

Risk Manager
Protection des données
Direction des risques
Malakoff Humanis

Alain MORICHON

Courtier

Didier SCHLACHTER

Professeur à l'Institut d'Études
Politiques de Paris
Maître de Conférences à l'École
Nationale d'Administration

Hervé VANDENBERGUE

Responsable Risques MGEN



POUR NOUS CONTACTER

01 85 73 30 96

✉ admission@esassurances.com

🌐 www.esassurances.com



European Accreditation Board
of Higher Education Schools
116 rue du Bac
75007 PARIS – France
Tél. 33 (0) 1 42 96 86 90
Fax 33 (0) 1 42 96 86 74
E-mail: eabhes.france@eabhes.org

E.A.B.H.E.S London Office :
88 Wood Street - 10th floor
London EC2V 7RS - U.K.
www.eabhes.org

ESA
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ASSURANCES

Établissement d'Enseignement
Supérieur Technique Privé
Association Loi 1901
13, rue Fernand Léger - 75020 Paris

📞 01 85 73 31 00

✉ contact@esassurances.com

www.esassurances.com

<https://esa-management.com>